



CEREMONIE DES VŒUX DU CSFPT 2018

24 janvier 2018

Intervention de M. Philippe LAURENT

Président du CSFPT

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs,

Cher(e)s collègues et ami(e)s,

En ce début d'année, nous sommes très honorés de votre présence, signe d'un intérêt, d'une attention et d'une estime à l'égard de la fonction publique territoriale et des élus locaux et représentants syndicaux ici présents aujourd'hui.

De fait, dès votre prise de fonction, Monsieur le Ministre, vous avez manifesté votre intérêt pour la fonction publique territoriale que, en tant que Maire d'Annonay, vous connaissez bien, mais aussi pour les réflexions que le CSFPT a pu développer récemment.

Le dialogue a donc commencé dès votre installation et nous souhaitons qu'il puisse se poursuivre et aboutir à des évolutions conformes aux intérêts du service public local.

Car, tous ici réunis aujourd'hui, nous partageons cet engagement, ce militantisme du service public, de l'action publique, de la fonction publique et de la décentralisation.

Comme vous, nous pensons que des transformations sont nécessaires; comme vous nous voulons, et nous efforçons de préparer l'avenir. Ainsi, il y a déjà deux ans, l'ensemble des membres du CSFPT a exprimé, à travers le document «Demain, la fonction publique territoriale ?» quelques réflexions prospectives d'importance.

Cette approche exploratoire est nécessaire, et, en fait, incessante, et ceux qui croient que la fonction publique, ou plus généralement l'administration ne bouge pas, ceux-là ne la connaissent pas et restent prisonniers de clichés qui, ont certes, la vie dure, mais ne résistent pas à la réalité du terrain.

D'ailleurs, nous participons au processus «Action publique 2022», car les collectivités jouent le rôle essentiel que l'on sait dans cette action publique.

Au CSFPT - modestement mais avec persévérance - nous travaillons, dans un esprit de dialogue permanent entre les employeurs et les syndicats, et avec le Gouvernement, et, au-delà des différences et des divergences normales nous arrivons à dégager des positions communes.

Je salue l'engagement des élus locaux et membres des organisations syndicales qui font régulièrement vivre ce dialogue social national au CSFPT.

Mais la relation avec le Gouvernement est pour nous, tout aussi essentielle.

Je voudrais, à cette occasion, remercier, Bruno DELSOL, DGCL, et Thierry LE GOFF, DGAFP, avec lesquels nous avons des échanges permanents, sincères et toujours productifs, dans le respect des rôles et des attributions de chacun.

Je tiens par ailleurs à remercier sincèrement les agents du CSFPT, qui, avec leurs collègues de la DGCL, manifestent leur professionnalisme et leur dévouement et contribuent à faire du CSFPT, non seulement une instance de dialogue social mais aussi de production de rapports de qualité.

Je n'oublie pas, au cœur de cette grande famille territoriale, l'importance des associations d'élus qui nourrissent en permanence nos réflexions, et je salue tous leurs représentants ici présents.

Un mot particulier, enfin, pour François DELUGA qui nous accueille si régulièrement et si généreusement, avec l'aide efficace des services du CNFPT.

Après une année 2016 centrée sur le dispositif «PPCR», 2017 a été une année riche en production pour notre instance : un grand nombre de textes examinés et amendés, ainsi que cinq rapports importants, certains ayant déjà eu des suites réglementaires concrètes.

Tel fut le cas du rapport sur les «Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles - ATSEM» (février 2017) qui a permis de faire évoluer les perspectives de carrière de ces agents, dans un contexte mouvant. A cette occasion, je salue à nouveau l'action personnelle du DGCL, M. DELSOL, qui a conduit avec diligence ce dossier réglementaire, puisque en décembre 2017 les décrets statutaires étaient votés.

Le rapport sur «La formation professionnelle des agents de la FPT. Bilan et perspectives», adopté en mars 2017, qui, bien que plus rétrospectif, a toutefois permis de mesurer quelles étaient les attentes actuelles des collectivités en matière de formation. Ainsi les questions de la « reconversion professionnelle »,

du « maintien dans l'emploi » sont apparues comme des sujets d'avenir, qui méritaient qu'on s'y attarde sérieusement.

Toujours en mars le rapport «La protection sociale complémentaire, les effets du décret n°2011-1474 sur l'accès à la PSC dans la fonction publique territoriale», mettait en lumière les avantages de la souplesse du dispositif propre aux collectivités tout en soulignant des freins encore existants. Je sais qu'une mission de l'IGF et de l'IGAS se penche sur ce sujet pour les trois versants. Nous serons très attentifs à ses conclusions et aux pistes préconisées.

Le rapport «Vers l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale de La Réunion- une ambition à partager», adopté en novembre, a permis de faire le point sur un sujet qui a, par ailleurs, défrayé l'actualité, à savoir le taux élevé d'emplois des communes réunionnaises. Nous savons tous que ce dossier n'est pas clos et qu'il mérite attention. Le CSFPT a d'ailleurs inscrit pour 2018 la poursuite de cette réflexion sur les emplois aidés, sachant que des évolutions se profilent.

Enfin, 2017 s'est achevée par l'approbation d'un rapport plus global «Revaloriser la catégorie A de la fonction publique territoriale» qui fait le point sur les inégalités de fait qui existent entre certaines filières et met l'accent sur certaines filières en tension.

Ces quelques travaux vous montrent, Monsieur le Ministre, la diversité de nos sujets, reflet de la liberté d'autosaisine du CSFPT. Liberté à laquelle il est très attaché et qui permet un autre type de dialogue au sein de notre instance.

Le dialogue social est d'abord une pratique, et le CSFPT est soucieux de la mettre en œuvre de manière continue et productive. Cela suppose aussi des élus impliqués, et je fais confiance aux Associations d'élus pour une coopération renforcée avec le CSFPT, afin que le collège employeur remplisse de manière optimale ses missions au service de la fonction publique territoriale.

Voilà, Monsieur le Ministre, cher collègues et amis, quelques éléments.

2017 a été une année marquée par un changement politique majeur !

Dans ce cadre, nous sommes et serons très attentifs aux inflexions qui sont données au processus de décentralisation à travers les Conférences nationales des territoires. La fonction publique territoriale a accompagné la décentralisation et nous souhaitons donc qu'elle puisse tenir toute sa place dans le dialogue renouvelé entre l'Etat et les territoires.

Tel est le vœu qu'en ce début d'année je forme et auquel j'ajoute mes plus sincères vœux de bonheur, de santé et de réussite pour chacune et chacun d'entre vous.

Je vous remercie.